

ASSURANCE PERTE DE PRODUCTION VITICOLE

MILLESIME 2024

Objet de la garantie

Garantir les pertes financières suite à une perte de volume constatée sur les déclarations de production

L'assurance perte de production

Pour la cave coopérative et aussi pour vos clients/adhérents

Les avantages de cette solution :

- ✓ Perte calculée à partir des déclarations de production,
- ✓ Assurance sur mesure : code produit, couleur...
- ✓ Pas d'exclusion comme la maladie affectant la production,
- ✓ Indemnisation sans expertise

Pour toute information, contacter Assurances Agro Solutions :



contact@assurances-agro-solutions.fr
(à privilégier – nous vous rappelons)

01 70 91 55 20
(du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h)